



## LE VACCIN CONTRE LA GRIPPE : QUE DEVEZ-VOUS SAVOIR ?



### ÊTES-VOUS UNE PERSONNE À RISQUE ?

- Vous êtes âgé(e) de plus de 50 ans
- Vous souffrez d'une maladie chronique (depuis au moins 6 mois)
- Vous êtes enceinte
- Vous travaillez dans le secteur de la santé
- Vous habitez sous le même toit qu'une personne à risque



### VOUS ÊTES UNE PERSONNE À RISQUE : QUE FAIRE DANS CE CAS ?

- Vous ne devez pas demander une prescription à votre médecin généraliste. A partir de septembre 2022, les pharmaciens peuvent aussi prescrire le vaccin contre la grippe.
- Vous allez chercher votre vaccin à tarif réduit chez votre pharmacien.
- Vous vous rendez le plus rapidement possible chez votre médecin généraliste qui fera l'injection.



### VOUS N'ÊTES PAS UNE PERSONNE À RISQUE : QUE FAIRE DANS CE CAS ?

- Vous voulez être vacciné contre la grippe ? Cette année il y a suffisamment de vaccins.
- Vous ne devez pas demander une prescription à votre médecin généraliste. A partir de septembre 2022, les pharmaciens peuvent aussi prescrire le vaccin contre la grippe.
- Vous allez chercher votre vaccin chez votre pharmacien. Vous payez le vaccin vous-même.
- Vous vous rendez le plus rapidement possible chez votre médecin généraliste qui fera l'injection.

**! Le vaccin contre la grippe n'est pas un vaccin contre le Covid-19. Il ne vous protégera pas contre un rhume. Vous serez uniquement protégé contre la grippe.**

Cette information est basée sur des données scientifiques émanant des services publics et du monde médical.



EERSTELIJNSZONE  
BRUZEL



BruZEL voor zorg altijd in je buurt